



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2023.51

**Vote du budget
primitif 2023
Budget principal**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 20 MARS

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2023

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – PIERRE – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ - FAVRELLE – GHERSIN

Etaient absents représentés : Procuration de C. SIMULA à I. VINCENT – de D. JUGET à O. MAITRE – de F. CLERICI à J. DEGUIN

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs GAVARD-RIGAT – PATRIS – MULLER

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Le budget primitif 2023 reprend les orientations budgétaires présentées lors du Conseil municipal du 27 février 2023.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 24 797 786,19 € et en section d'investissement à hauteur de 21 075 457,88 € et se porte à 45 873 244,07 € en recettes et en dépenses pour son montant global.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	18 901 464,82	14 616 370,87
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 173 993,06	1 615 644,96
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	4 843 442,05
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	21 075 457,88	21 075 457,88
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	24 797 786,19	14 930 528,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	9 867 258,19
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	24 797 786,19	24 797 786,19
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	45 873 244,07	45 873 244,07

Il est à noter que sont repris au budget primitif :

- en recettes de la section de fonctionnement : 9 867 258,19 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,
- en recettes de la section d'investissement : 4 843 442,05 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ainsi, le budget primitif 2023 se présente comme suit :

- en section de fonctionnement :

- dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 487 948,00	0,00	4 010 078,00	4 010 078,00	4 010 078,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 528 000,00	0,00	8 629 875,00	8 629 875,00	8 629 875,00
014	Atténuations de produits	12 864,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	981 494,76	0,00	663 322,41	663 322,41	663 322,41
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 010 306,76	0,00	13 318 275,41	13 318 275,41	13 318 275,41
66	Charges financières	32 629,42	0,00	20 514,01	20 514,01	20 514,01
67	Charges spécifiques (3)	14 176,00	0,00	6 317,00	6 317,00	6 317,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	42 500,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 099 612,18	0,00	13 370 106,42	13 370 106,42	13 370 106,42
023	Virement à la section d'investissement (4)	7 636 675,40		10 398 489,77	10 398 489,77	10 398 489,77
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	910 211,51		1 029 190,00	1 029 190,00	1 029 190,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 546 886,91		11 427 679,77	11 427 679,77	11 427 679,77
TOTAL		21 646 499,09	0,00	24 797 786,19	24 797 786,19	24 797 786,19
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						24 797 786,19

- recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	135 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	888 400,00	0,00	991 100,00	991 100,00	991 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	542 552,00	0,00	516 026,00	516 026,00	516 026,00
731	Fiscalité locale	5 715 756,00	0,00	6 229 422,00	6 229 422,00	6 229 422,00
74	Dotations et participations (3)	6 087 015,00	0,00	6 392 830,00	6 392 830,00	6 392 830,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	439 700,00	0,00	698 550,00	698 550,00	698 550,00
Total des recettes de gestion courante		13 808 423,00	0,00	14 927 928,00	14 927 928,00	14 927 928,00
76	Produits financiers	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 811 023,00	0,00	14 930 528,00	14 930 528,00	14 930 528,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	293 593,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		293 593,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 104 616,00	0,00	14 930 528,00	14 930 528,00	14 930 528,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						9 867 258,19
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						24 797 786,19

- en section d'investissement :
- dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	394 275,00	26 640,12	717 014,65	717 014,65	743 654,77
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	266 588,27	9 588,27	1 038 000,00	1 038 000,00	1 047 588,27
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	13 524 196,67	1 182 738,25	10 996 956,17	10 996 956,17	12 179 694,42
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	8 977 592,68	955 026,42	4 381 243,00	4 381 243,00	5 336 269,42
Total des dépenses d'équipement		23 162 652,62	2 173 993,06	17 133 213,82	17 133 213,82	19 307 206,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	625 000,00	0,00	392 000,00	392 000,00	392 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	189 759,29	0,00	341 251,00	341 251,00	341 251,00
Total des dépenses financières		816 759,29	0,00	748 251,00	748 251,00	748 251,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		23 979 411,91	2 173 993,06	17 881 464,82	17 881 464,82	20 055 457,88
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	293 593,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 711 008,00		1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 004 601,00		1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
TOTAL		25 984 012,91	2 173 993,06	18 901 464,82	18 901 464,82	21 075 457,88
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						21 075 457,88

- recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 080 655,00	1 615 644,96	300 000,00	300 000,00	1 915 644,96
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	1 402 513,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 483 168,10	1 615 644,96	300 000,00	300 000,00	1 915 644,96
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	692 000,00	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	558 348,10	558 348,10	558 348,10
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 400 000,00	0,00	190 343,00	190 343,00	190 343,00
Total des recettes financières		2 104 000,00	0,00	1 868 691,10	1 868 691,10	1 868 691,10
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 587 168,10	1 615 644,96	2 168 691,10	2 168 691,10	3 784 336,06
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	7 636 675,40		10 398 489,77	10 398 489,77	10 398 489,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	910 211,51		1 029 190,00	1 029 190,00	1 029 190,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 711 008,00		1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 257 894,91		12 447 679,77	12 447 679,77	12 447 679,77
TOTAL		15 845 063,01	1 615 644,96	14 616 370,87	14 616 370,87	16 232 015,83
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						4 843 442,05
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						21 075 457,88

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 27 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 27 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – PIERRE – KAMANDA – CURTIL-PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – GHERSIN)
3 absents (Mmes et MM. DEGUIN – FAVRELLE – CLERICI)

Article 1 : **APPROUVE** les montants des recettes et dépenses inscrits au budget primitif 2023, soit en section de fonctionnement 24 797 786,19 € et en section d'investissement 21 075 457,88 €, pour un budget global de 45 873 244,07 €.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3: La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,

Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

29/03/23

- de sa mise en ligne le :

30/03/23

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 20 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux¹. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 février 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ne recourant pas à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des subventionneurs, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la Collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les fournitures et prestations de services courantes pour le fonctionnement des services à la population et le versement des salaires des agents de la Ville ; de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et qui a notamment trait au bâti, à la voirie et aux équipements de la Ville.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la Commune de Gaillard :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de la petite enfance, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 24 797 786.19 €

¹ Le budget 2023 est également disponible sur le site internet de la Ville de Gaillard

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires (charges de personnel et frais assimilés - chapitre 012 du budget primitif), relevant des dépenses de fonctionnement, se portent à 8 629 875 €.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 24 797 786,19 €.

L'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, ou aux ressources propres, correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, est estimé à 1 229 338 €².

Et l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 vers 2023 se porte à 9 867 258,19 €.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Pour la Commune de Gaillard, à titre d'exemple, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a évolué à la baisse de -21.51 %, comme ci-après, ces quatre dernières années :

2019	2020	2021	2022
695 961 €	629 212 €	594 561 €	546 281 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- les impôts locaux et notamment le produit des impôts directs - article 73111, dont le montant s'est porté à 5 135 722 € en 2022 ; la prévision de produit 2023 étant estimée à 5 415 191 €,
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des services publics fournis à la population (chapitre 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses), qui se sont réalisées comme suit ces quatre dernières années (recettes impactées par la COVID-19) :

2019	2020	2021	2022
940 998 €	694 024 €	882 099 €	1 006 249 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 010 078 €	Recettes des services	991 100 €
Dépenses de personnel	8 629 875 €	Impôts et taxes	6 745 448 €
Autres dépenses de gestion courante	663 322 €	Dotations et participations	6 392 830 €
Dépenses financières	20 514 €	Autres recettes de gestion courante	363 750 €
Dépenses exceptionnelles	6 317 €	Recettes exceptionnelles	334 800 €
Autres dépenses	15 000 €	Recettes financières	2 600 €

² Après vote du compte administratif 2022 et reprise des résultats

Dotations			
dépréciation des actifs circulants	25 000 €		
Dépenses imprévues		Autres recettes	100 000 €
Total dépenses réelles	13 370 106 €	Total recettes réelles	14 930 528 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 029 190 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	10 398 489 €	Résultat reporté	9 867 258 €
Total général	24 797 786 €	Total général	24 797 786 €

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2023

Les charges à caractère générale et dépenses courantes enregistrent, malgré l'effort de gestion de la Collectivité, une hausse de 14,97 % par rapport au budgété 2022, afin de faire face à la hausse des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et à l'inflation.

En matière de gestion des ressources humaines, la Collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en retravaillant les organisations. Les crédits progressent de 1,19% entre le budgété 2022 et le budgété 2023. Les autres charges de gestion courante demeurent stables, et se portent à 663 322 €.

La Collectivité maintient un montant de subventionnement aux associations à environ 172 665 € et les contributions de la Ville pour les services communs ou organismes de regroupement demeurent stables, il en va de même pour les prévisions d'admissions en non-valeur³.

Les intérêts de la dette sont en baisse, à hauteur de 26 000 €.

Enfin, les charges exceptionnelles sont prévues à hauteur de 6 317 €, et les dotations aux dépréciations des actifs circulants⁴ sont provisionnées pour 25 000 €.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023

Le produit des services (chapitre 70) revient à un niveau de fonctionnement normal des services, dont l'ouverture avait été, en 2020 et en 2021, contrainte par la COVID-19. Il est prévu 991 100 € de recettes en 2023.

Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) est estimé à 6 745 448 €.

Il comprend, notamment, en sus des impôts directs locaux :

- les droits de mutations, même si leur montant est en constante hausse depuis 2017, la Ville prévoit une recette prudente de 550 000 € ;
- l'attribution de compensation de Annemasse – Les Voirons Agglomération est estimée à 516 026 €.

Le produit des dotations, subventions et participations, est estimé à 6 392 830 €, dont les Fonds de Rétrocession Genevois (FRG) estimés à 4 485 141 €.

Le produit des loyers et charges se maintient à 363 750 € et les atténuations de charges (chapitre 013) se portent à 100 000 €.

³ Titres de recettes de la Ville non recouverts auprès des débiteurs

⁴ Chapitre 68

c) La fiscalité

Le produit des impôts directs locaux (article 73111), devrait se porter à 5 415 191 €, évolution nominale des bases incluse et hausse des taux de fiscalité directe locale de 2%, comme suit :

Libellé de la taxe	Taux 2022	Pourcentage d'évolution proposé	Taux 2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	26.03%	2%	26.55%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	29.78%	2%	30.38%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	10.85%	2%	11.07%

La hausse précitée des taux, permet d'atténuer l'effet de ciseaux entre la tendance haussière des charges de fonctionnement liées aux charges de gestion courante, notamment, fluides, alimentation, inflation et charges de personnel.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel et d'équipements, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des constructions et/ou réhabilitation du bâti, pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la mise en conformité de l'accessibilité et notamment de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ou relatives à des travaux de voirie et des création de modes de circulation doux, etc...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (restes à réaliser 2022 vers 2023, compris) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	10 398 489 €
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	743 655 €	FCTVA (chapitre 10)	950 000 €
Subventions d'équipements versées (chapitre 204)	1 047 588 €	Taxe aménagement (chapitre 10)	170 000 €
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	12 179 694 €	Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)	558 348 €
Immobilisations en cours (chapitre 23)	5 336 269 €	Cessions d'immobilisations (chapitre 024)	190 343 €
Dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)	15 000 €	Subventions (chapitre 13)	1 915 644 €
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	392 000 €	Emprunt	
Autres immobilisations financières (chapitre 27)	341 251 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 020 000 €	Produits (écritures d'ordre entre section) (chapitre 040)	1 029 190 €
		Opérations patrimoniales (chapitre 041)	1 020 000 €
		Solde d'exécution positif reporté (compte 001)	4 843 442 €
Total général	21 075 457 €	Total général	21 075 457 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

Les principaux postes de dépenses (reports de 2022 sur 2023 compris) sont les suivants :

- Ecole du Salève : 1 592 192 €,
- Etude pour la réhabilitation thermique de l'Espace Louis Simon (ELS) : 120 000 €,
- Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics et accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : 402 999 €,
- Amélioration énergétique des bâtiments communaux : 130 292 €,
- Mise en conformité réseau d'assainissement et d'eaux pluviales Centre Technique Municipal (CTM) et tous sites : 296 080 €,
- Ecole du Châtelet – aménagement du pôle administratif – usage classes dédoublées : 65 402 €,
- Double vitrages logements école des Voirons : 50 000 €,
- Rénovation chaufferie groupe scolaire des Voirons : 147 031 €,
- Menuiseries Pavillon Stéphane Hessel : 50 000 €,
- Travaux sur le réseau de distribution d'électricité et de l'éclairage public dans le cadre des travaux du Tramway Esplanade Irène Gubier – Porte de France – Rue de Vallard – Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique (SYANE) : 37 686 €,
- Requalification des rues :
 - Rue des Belosses : 346 366 €,
 - Cours de la République : 53 400 €,
 - Rue des Vignes et du 18 août : 106 743 €,
 - Rue du Transval : 44 000 €,
 - Rue des Belosses, travaux menés par le SYANE : 136 000 €,
- Stratégie lumière, diagnostic énergétique et photométrie – SYANE : 213 003 €,
- Plan mode doux : 53 046 €,
- Projet élargissement du Pont de l'Autoroute – Rue de La Libération avec ATMB : 451 000 €,
- Aménagement du trottoir Rue de Genève – Rue Desbiolles suite au projet Ecridor : 157 119 €,
- Aménagement Rue de l'Industrie – Nœud Etrembières : 50 000 €,
- Parvis du collège Jacques Prévert : 140 376 €,
- Travaux d'électrification du Parvis du collège Jacques Prévert et co-maîtrise d'ouvrage – SYANE : 23 134 €,
- Square – Rue de Vernaz : 30 000 €,
- Acquisition du local de la Caisse d'Epargne et travaux afférents : 584 127 €,
- Acquisitions foncières aux Feux Follets, frais afférents et travaux : 1 015 083 €.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Etat : **353 487 €** (au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)) – Requalification de l'Ecole du Salève, mise en conformité de l'accessibilité et de l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Région : **100 000 €** mise en conformité de l'accessibilité et de l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Département : **529 310 €** (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour la voirie, modes doux, Requalification de l'Ecole du Salève et le réaménagement du Parvis du Collège Jacques Prévert),
- Annemasse – Les Voirons Agglomération : **490 000 €**, (participation, Rue des Vignes – Rue du 18 Août et Parvis du Collège Jacques Prévert),
- Agence de l'Eau : **120 651 €** (Requalification de l'Ecole du Salève),
- Autoroute Tunnel du Mont Blanc (ATMB) : 60 000 € (participation travaux Douane de Vallard) ;
- Autres recettes d'investissement :
 - FCTVA : 950 000 €,
 - Taxe d'urbanisme : 170 000 €,

- Produit des amendes de police : 250 000 €,
- Produit des cessions : 190 343 €⁵,

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :
réparties comme suit :

Recettes de fonctionnement Budget 2023	Atténuation de charges chap 013	Produit des services chap 70	Impôts et taxes chap 73	Fiscalité locale chap 731	Dotations et participations chap 74	Autres produits de gestion chap 75	Produits financiers chap 76	Résultat reporté art 002
24 797 786,19	100 000,00	991 100,00	516 026,00	6 229 422,00	6 392 830,00	698 550,00	2 600,00	9 867 258,19

Dépenses de fonctionnement Budget 2023	Charges à caractère général chap 011	Charges de personnel chap 012	Atténuation de produits chap 014	Autres charges de gestion chap 65	Charges financières chap 66	Charges spécifiques chap 67	Dotations aux provisions chap 68	Virement à la section d'investissement chap 023	Opération d'ordre de transfert entre sections chap 042
24 797 786,19	4 010 078,00	8 629 875,00	15 000,00	663 322,41	20 514,01	6 317,00	25 000,00	10 398 489,77	1 029 190,0

b) Recettes et dépenses d'investissement :
réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2023 : 2 173 993.06 €
nouveaux crédits 2023 : 18 901 464.82 €
TOTAL : 21 075 457,88 €

- recettes : crédits reportés 2023 : 1 615 644.96 €
nouveaux crédits 2023 : 14 616 370.87 €
excédent d'investissement reporté (compte 001) : 4 843 442.05 €
TOTAL : 21 075 457,88 €

c) Principaux ratios :

	2020	2021	2022	2023
Ratio 1	1 114	1 107	1 232	1 231
Ratio 2	461	482	513	472
Ratio 3	1 360	1 420	1 487	1 305
Ratio 4	160	454	802	599
Ratio 5	364	312	270	219
Ratio 6	68	67	60	46
Ratio 7	68 %	70,33 %	67,81 %	66,49 %
Ratio 8	85,63 %	82,35 %	86,65 %	96,91 %
Ratio 9	11,73 %	31,96 %	53,96 %	45,86 %
Ratio 10	26,72 %	25,8 %	18,13 %	16,77 %

Ratio 1- Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2- Produit des impositions directes / population

Ratio 3- Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4- Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5- Encours de la dette / population

Ratio 6- Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 8- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 9- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

⁵ Cession terrain Ocybèle et raccordement Annemasse – Les Voirons – Agglomération et terrain 2, Rue de La Ville

d) Etat de la dette :

Malgré la contractualisation d'un emprunt de 1.5M € en 2020, l'encours de dette de la Ville est en baisse, dans le cadre d'une prospective établie sans emprunt à ce jour, comme suit, d'ici 2026 :

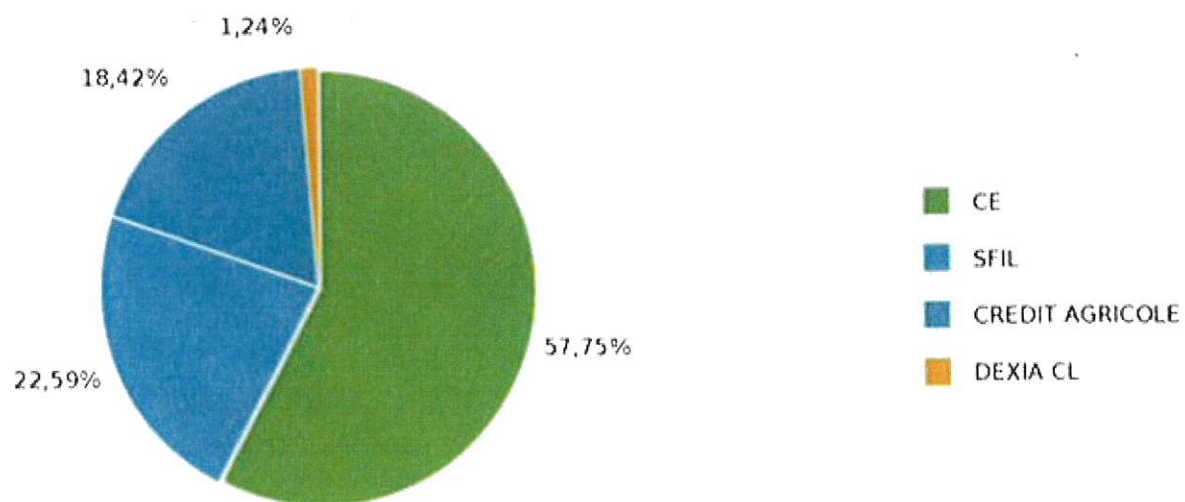
	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2017	4 058 615	-10,9 %	0
2018	3 483 990	-14,16 %	0
2019	2 944 243	-15,49 %	0
2020	3 901 611	32,52 %	1 500 000
2021	3 284 185	-15,82 %	620 400 = refinancement de prêt existant
2022	2 714 678	-17,34 %	0
2023	2 349 311	-13,46 %	0
2024	2 046 270	-12,9 %	0
2025	1 845 897	-9,79 %	0
2026	1 645 523	-10,86 %	0

- Structure de la dette :

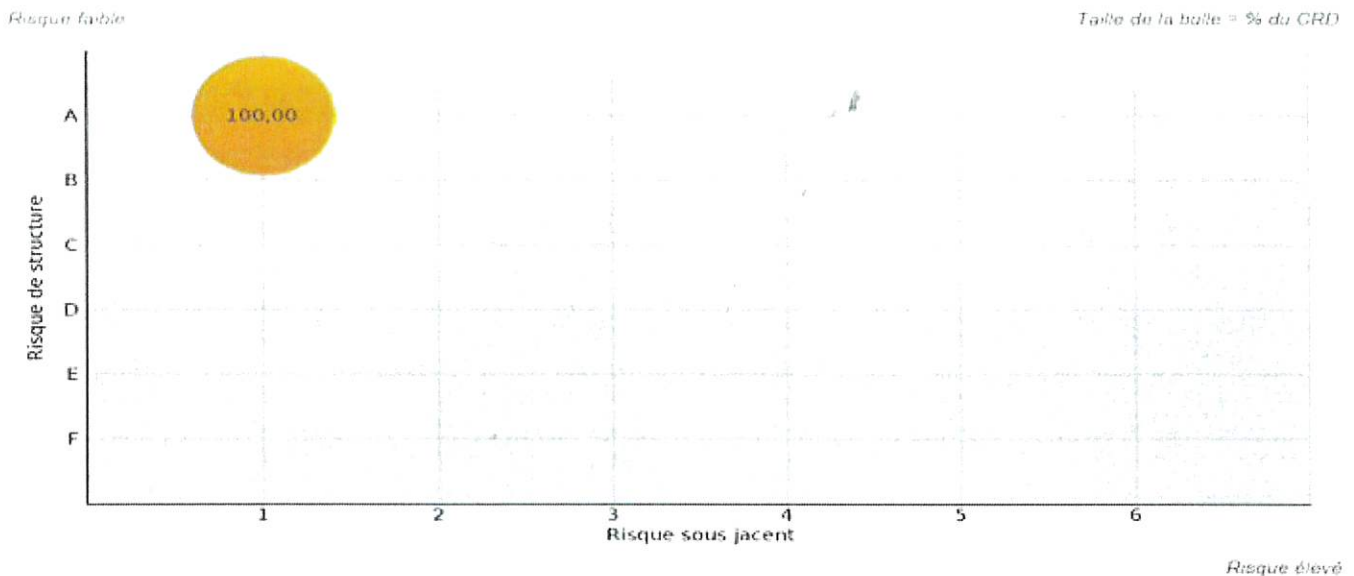
- répartition par taux :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 714 678 €	100,00 %	1,26 %
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	2 714 678 €	100,00 %	1,26 %

Suite au refinancement en 2021 du prêt à taux variable, la totalité de la dette de la Ville est à taux fixe, ce qui permet une bonne visibilité et maîtrise de son évolution.



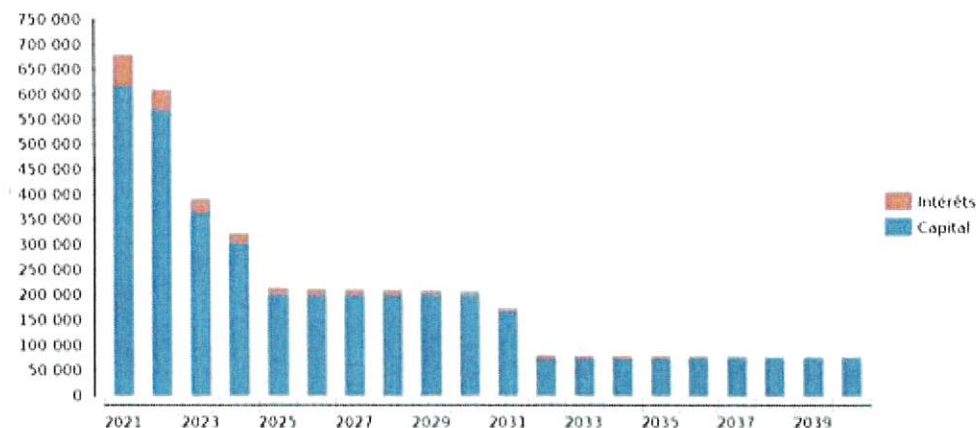
- classification de la dette de la Ville selon la charte de bonne conduite :



- le ratio de désendettement⁶ dans un scénario sans emprunt est de 2 ans en 2023 et de 1,5 an en 2026 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	2,2 ans	1,8 ans	1,8 ans	1,7 ans	1,1 ans	1,1 ans	2 ans	1,3 ans	1,2 ans	1,5 ans

- le profil d'extinction de la dette d'ici 2040 se présente donc comme suit :



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Gaillard, le 20 mars 2023,

Le Maire de la Commune de Gaillard,
 Antoine BLOUIN,



⁶ Le ratio de désendettement (capacité de désendettement) détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.